

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



# APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE

## EN OCCITANIE

**Bilan d'activité 2018**

DÉCEMBRE 2019



# APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE EN OCCITANIE

**Bilan d'activité 2018**

DÉCEMBRE 2019

**Myriam ASTORG** (CREAI-ORS Occitanie)

**Guillaume SUDÉRIE** (CREAI-ORS Occitanie)



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. LE DISPOSITIF EN OCCITANIE .....</b>	<b>3</b>
17 ACT dans les départements d'Occitanie .....	3
Une majorité de dispositifs de petite taille .....	4
Les financements .....	6
Les partenariats .....	9
<b>3. LES PROFESSIONNELS .....</b>	<b>10</b>
96 équivalents temps plein (ETP) en 2018.....	10
<b>4. LES ADMISSIONS ET LES REFUS.....</b>	<b>13</b>
Le taux d'admission .....	13
Les motifs de refus.....	15
Le taux d'occupation .....	18
La durée de séjour.....	19
<b>5. L'ORIGINE DE L'ORIENTATION .....</b>	<b>21</b>
Les services sociaux municipaux à l'origine de 40 % des orientations .....	21
<b>6. LES PUBLICS ACCUEILLIS .....</b>	<b>22</b>
Plus de 40 % de nouveaux résidents en 2018.....	22
Le profil et les conditions de vie.....	23
Une majorité de personnes en hébergement provisoire avant l'admission en ACT .....	26
<b>7. LES PROBLÈMES DE SANTÉ DES RÉSIDENTS EN 2018 .....</b>	<b>27</b>
Les pathologies chroniques ayant motivé l'admission en ACT .....	27
Les pratiques addictives des résidents en 2018 .....	28
<b>8. LES SORTIES DU DISPOSITIF .....</b>	<b>29</b>
La moitié des sorties vers un logement autonome .....	29
Comparaison des situations à l'entrée et à la sortie des dispositifs .....	30
Le suivi après la sortie.....	37
<b>9. DIFFÉRENCES OBSERVÉES SELON LA TAILLE DES ACT.....</b>	<b>38</b>
<b>10. SYNTHÈSE .....</b>	<b>40</b>
<b>11. ANNEXE .....</b>	<b>42</b>



# 1. INTRODUCTION

Les Appartements de coordination thérapeutique (ACT) ont été créés de façon expérimentale en 1994 pour la prise en charge des personnes touchées par le VIH-Sida.

Depuis les lois du 2 janvier 2002 et du 17 janvier 2002 (rénovation et modernisation de l'action sociale et médico-sociale), les ACT sont devenus des institutions médico-sociales financées par l'Assurance maladie, « afin de donner à ce dispositif une assise pérenne et de l'ouvrir à d'autres pathologies chroniques sévères » -cf. Circulaire DGS (SD6/A) /DGAS/DSS n°2002-551 du 30 octobre 2002 relative aux Appartements de coordination thérapeutiques (ACT).

Ils sont aujourd'hui ouverts aux personnes ou familles qui se trouvent en situation de fragilité (psychologique, sociale ou financière) et qui ont besoin de soins et de suivi médical car sont atteintes d'une pathologie chronique invalidante (Sida, hépatite, cancer, sclérose en plaque...).

Les ACT proposent un hébergement « à titre temporaire pour des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion ».

Une équipe pluridisciplinaire, constituée d'éducateurs, de psychologues, de CESF (Conseiller en économie sociale et familiale) et de médecins, accompagne le résident. Elle l'oriente vers des partenaires sociaux ou associatifs en vue d'une ouverture des droits sociaux (AAH, RMI...) et d'aide à l'insertion sociale, professionnelle, médicale, et psychologique.

Si besoin, les personnes hébergées peuvent avoir recours à des prestations extérieures (paramédicales ou socio-éducatives) ou à des soins de ville, soins et prestations liés à des besoins spécifiques en fonction de l'évolution de leur état de santé.

Afin de garantir le respect du droit à une vie familiale des personnes hébergées, les appartements de coordination thérapeutique peuvent également accueillir leurs proches.

À la demande de l'ARS Occitanie, le CREAI-ORS Occitanie a réalisé un portail web de saisie pour que chaque responsable d'ACT de la région puisse remplir le rapport d'activité de l'année 2018 en ligne. Une fois rempli, le rapport d'activité peut être téléchargé au format Excell et conservé par la structure elle-même.

Le CREAI-ORS a ensuite constitué une base de données des rapports d'activité ainsi remplis afin de réaliser l'étude et l'analyse de l'activité des 17 ACT d'Occitanie.

Ce bilan présente donc l'analyse des données régionales de l'activité 2018 qui concernent principalement :

- Le dispositif
  - Les capacités d'hébergement
  - Les moyens financiers
  - Les partenariats
  - L'équipe
  - Les candidatures, admissions et refus
- Les résidents
  - La file active (résidents et accompagnants)
  - Le profil des résidents (sexe, âge, logement avant l'admission, situation familiale...)
  - Les pathologies des personnes accueillies (handicap)
  - Les pratiques addictives
  - Les sorties (nombre et orientations)
- Les durées de séjour
- Les situations à l'entrée et à la sortie

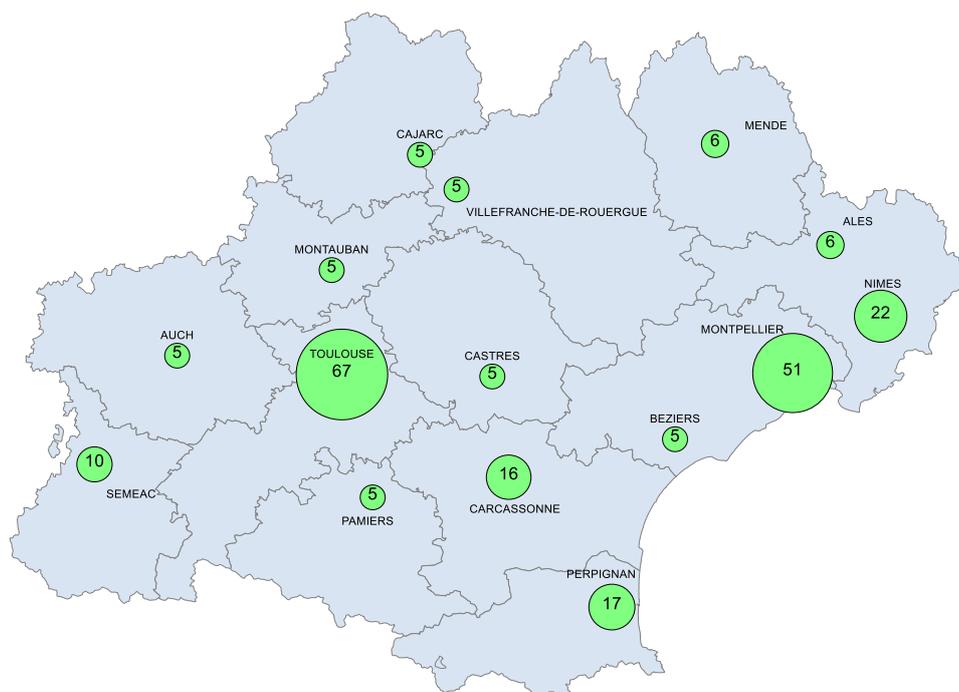
2

Dans cette première approche, un regroupement des ACT en fonction du nombre de places installées a été réalisé afin de mesurer les éventuels effets de la taille des structures sur les dispositifs.

## 2. LE DISPOSITIF EN OCCITANIE

### 17 ACT dans les départements d'Occitanie

Carte 1. Les appartements de coordination thérapeutique en Occitanie, autorisés et installés au 31 décembre 2018



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En 2018, 17 ACT sont répartis sur l'ensemble de la région avec au moins un ACT par département et plusieurs ACT dans les départements de la Haute-Garonne (2 ACT), du Gard (2 ACT) et de l'Hérault (3 ACT).

L'offre des dispositifs se répartie de façon relativement inégale sur le territoire avec trois départements de la région qui concentrent les deux tiers des places installées : la Haute-Garonne (29 %), l'Hérault (24 %) et le Gard (12 %).

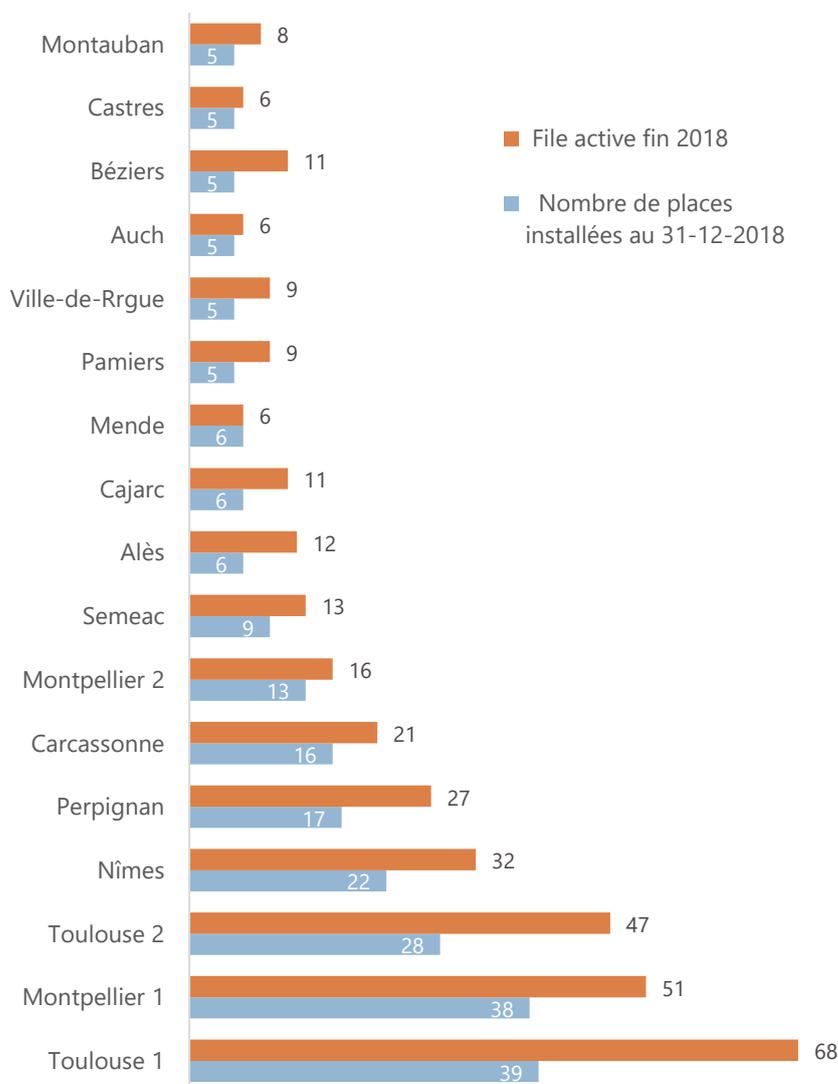
La majorité des ACT sont implantés dans des villes moyennes (Béziers, Montauban, Carcassonne, Castres, Alès et Auch) à petites (Pamiers, Villefranche-de-Rouergue et Mende), voire dans de petites communes comme Séméac (5 000 habitants) ou Cajarc (1 130 habitants).

Six ACT sont implantés dans les grandes aires urbaines de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan.

## Une majorité de dispositifs de petite taille

Au 31 décembre 2018, 230 places sont autorisées et installées.

Graphique 1. Nombre de places installées et file active dans les dispositifs ACT d'Occitanie en 2018



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La majorité des ACT disposent de moins de 20 places (13 sur 17) et seulement quatre structures en comptent plus de 20.

Les 230 places des ACT d'Occitanie ont accueilli 353 personnes en 2018.

L'activité des ACT dépend de leur capacité d'accueil. Toutefois, pour des structures de même taille, le nombre de personnes accueillies pendant l'année peut varier fortement : ainsi, pour les dispositifs de 5 à 6 places, la file active varie du simple au double, de 6 à 12 personnes accueillies dans l'année.

C'est également le cas, mais de façon moins marquée, pour les ACT de plus grande taille comme ceux de Toulouse 1 et de Montpellier 1 : ils ont une capacité d'accueil quasiment identique (39 et 38 places) mais l'ACT de Toulouse accueille un tiers de personnes en plus que celui de Montpellier (68 vs 51).

La durée moyenne des séjours semble influencer plus fortement sur la taille de la file active que la capacité d'accueil de ces dispositifs.

En 2018, les 230 places des ACT de la région ont accueilli 353 personnes :

- les 13 ACT de moins de 20 places cumulent 103 places qui ont accueilli 155 personnes ;
- les 4 ACT de 20 places ou plus cumulent 127 places qui ont accueilli 198 personnes.

#### Ainsi en 2018 :

- les 4 dispositifs de grande taille (20 places ou plus) représentent 55 % de la capacité d'accueil et 56 % de la file active globale de la région ;
- les 13 dispositifs de petite taille (moins de 20 places) représentent 45 % de la capacité d'accueil et 44 % de la file active régionale.

Graphique 2. Répartition de la capacité d'accueil et de la file active dans les ACT d'Occitanie selon la taille des dispositifs en 2018 (en %)



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

#### Caractéristiques des places dans les ACT en 2018 :

- La majorité des places sont en hébergement individuel (66%), 28 % sont en hébergement semi collectif et 6 % sont des places en hébergement collectif. L'hébergement semi collectif est relativement plus fréquent dans les ACT de petite taille (32 % des places vs 25 %) alors que l'hébergement collectif est plus fréquent dans les ACT d'au moins 20 places (8 % de leurs places vs 3 %).
- Seulement 9 des 17 ACT disposent de places pour personnes en situation de handicap : 25 places sont accessibles à des personnes à mobilité réduite, soit 11 % de l'ensemble de la capacité d'accueil des ACT. Cette part est identique quelle que soit la taille des ACT.
- 3 ACT assurent une permanence 24h/24.
- Tous les ACT sont dotés d'un dispositif d'astreinte.

## Les financements

Les dépenses de fonctionnement des ACT sont prises en charge par les régimes d'assurance maladie et relèvent de l'ONDAM médico-social personnes handicapées. Les soins de ville et les prestations liées à des besoins spécifiques de certaines personnes hébergées sont pris en charge à titre individuel dans le cadre de droit commun et font l'objet d'un remboursement à l'acte.

Une dotation globale de fonctionnement est allouée à chaque structure et la participation éventuelle des collectivités locales et celle des usagers viennent en diminution de cette dotation globale. Les personnes hébergées en ACT sont, en effet, redevables d'un forfait journalier dont le montant ne peut excéder 10 % du forfait hospitalier de droit commun.

Rapportée au nombre de places, on observe des variations du montant de la dotation par place selon les structures, variations indépendantes de la taille des dispositifs : par exemple, le montant de la dotation est de 30 687 euros par place pour l'ACT de Nîmes qui dispose de 22 places, de 32 884 euros par place pour l'ACT de Béziers qui dispose de 5 places et de 37 041 euros par place pour l'ACT de Villefranche-de-Rouergue qui dispose également de 5 places.

Tableau 1. Montant de la dotation globale par place dans les ACT d'Occitanie en 2018

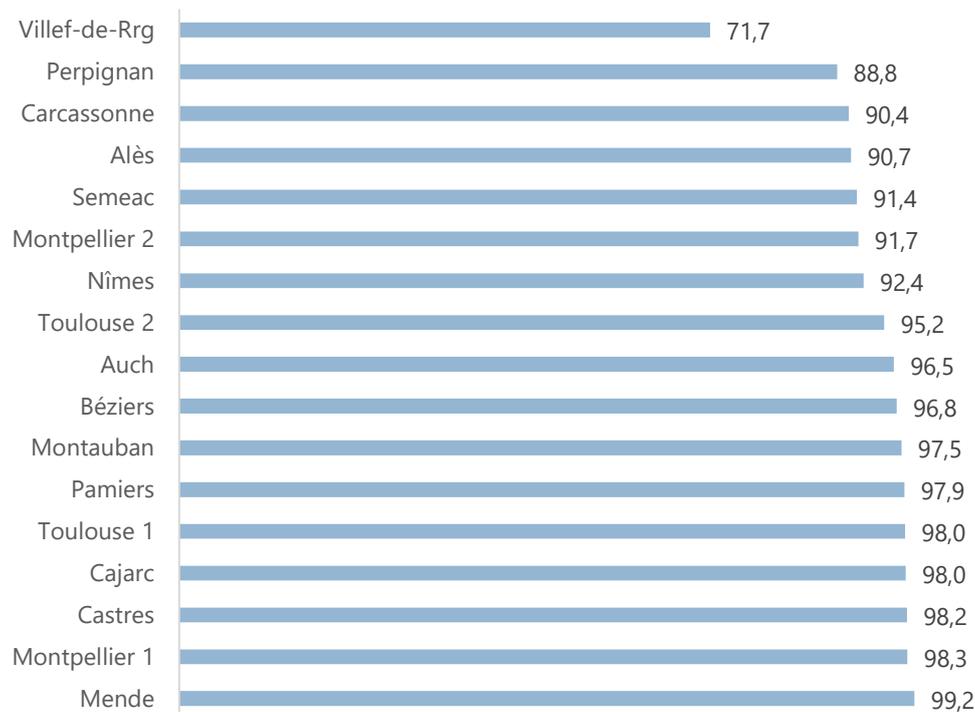
ACT	Nombre de places	Dotation globale (en euros)	Dotation par place (en euros)
Pamiers	5	164 418	32 884
Carcassonne	16	533 747	33 359
Villefranche-de-Rouergue	5	185 203	37 041
Alès	6	195 405	32 568
Nîmes	22	675 103	30 687
Toulouse 1	39	1 282 459	32 884
Toulouse 2	28	933 716	33 347
Auch	5	176 364	35 273
Montpellier 1	38	1 189 862	31 312
Montpellier 2	13	431 106	33 162
Béziers	5	164 418	32 884
Cajarc	5	173 508	34 702
Mende	6	189 755	31 626
Séméac	10	322 301	32 230
Perpignan	17	598 793	35 223
Castres	5	164 418	32 884
Montauban	5	164 418	32 884

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2018, la tarification représente en moyenne 94 % du budget de l'ensemble des dispositifs de la région.

Cette part varie de 72 % à 99 % selon les ACT et dépasse 94 % dans plus de la moitié des dispositifs (10 sur 17).

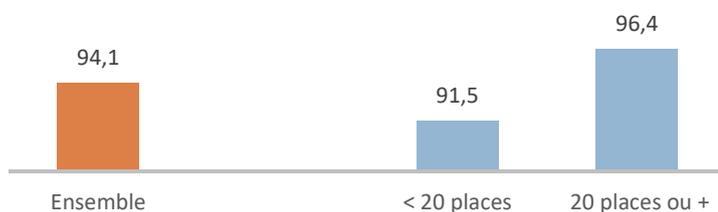
Graphique 3. Part de la tarification dans les recettes des 17 ACT de la région en 2018 (en %)



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La part de la tarification est plus importante dans les dispositifs de plus de 20 places (96,4 % en moyenne) que dans les dispositifs de plus petite taille (91,5 %).

Graphique 4. Part de la tarification dans les recettes des ACT en 2018 et selon la taille (en %)

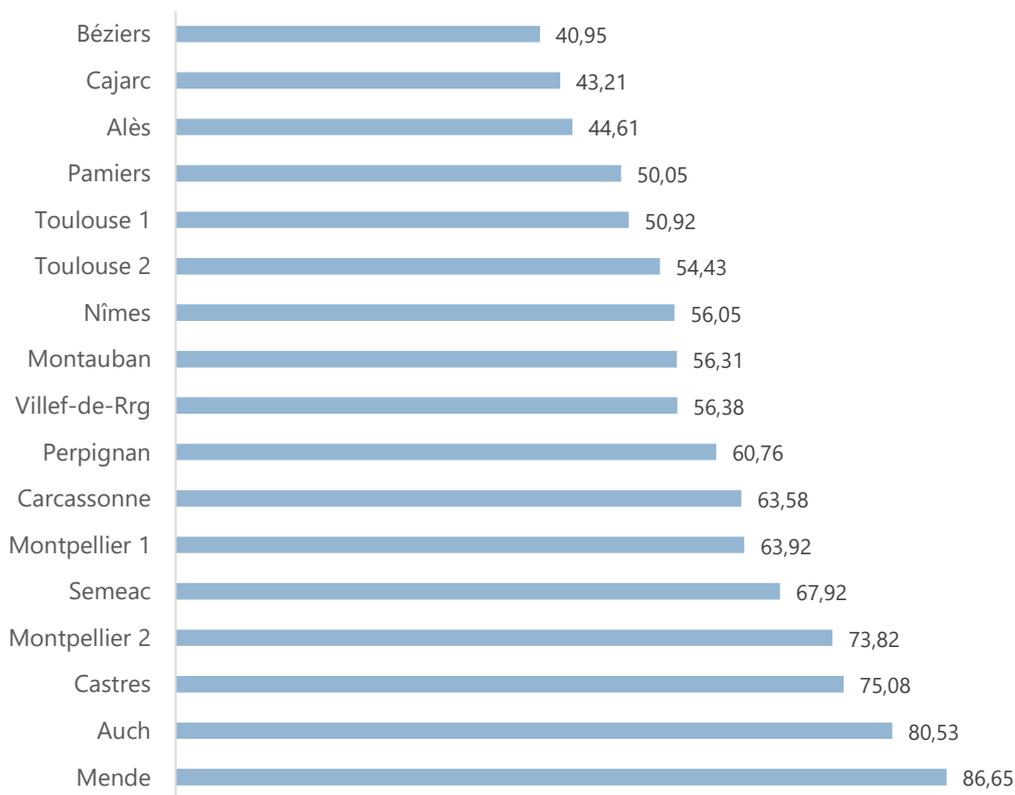


Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Sur l'ensemble des ACT, la tarification journalière par résident est de 57,90 euros en moyenne.

Elle varie fortement selon les ACT : de 40,95 euros à Béziers à 86,65 à Mende et dépasse 57,90 euros dans la moitié des dispositifs (8 sur 17).

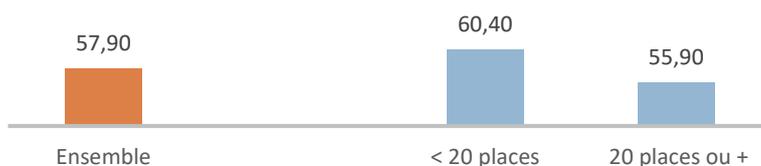
Graphique 5. Tarification journalière par résident dans les ACT de la région en 2018 (en euros)



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

C'est dans les petites structures que la tarification journalière moyenne par résident est la plus élevée : 60,40 euros en moyenne contre 55,90 euros en moyenne dans les ACT de plus de 20 places.

Graphique 6. Tarification journalière moyenne par résident en 2018 selon la taille des ACT (en euros)



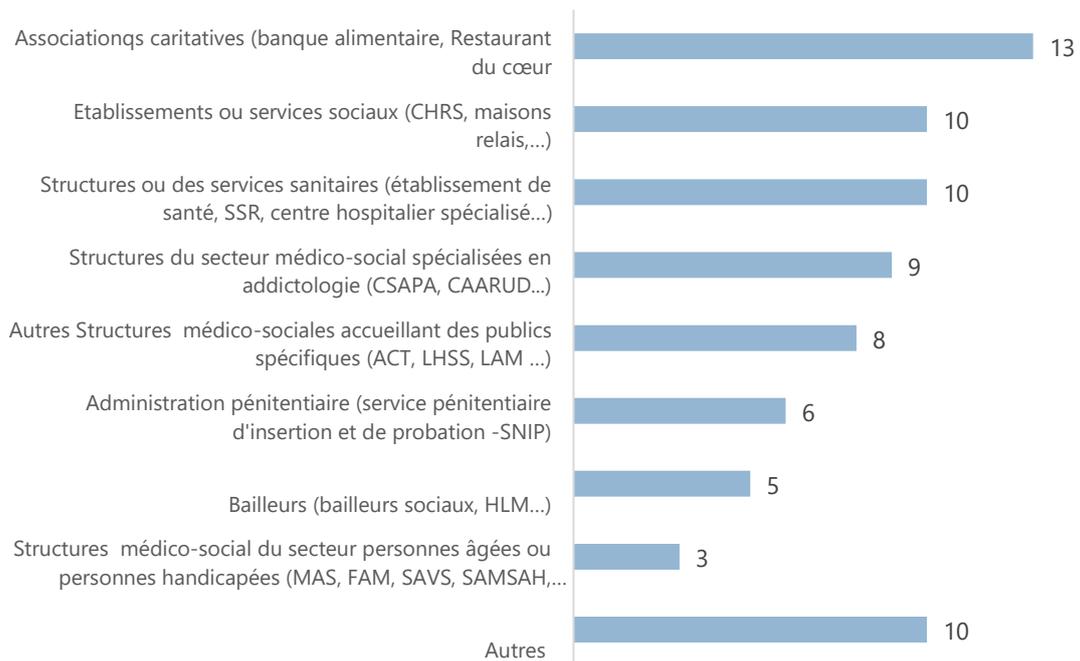
Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

## Les partenariats

L'ensemble des structures déploie des actions partenariales multiples.

Plus des trois quarts des ACT ont signé des conventions avec des associations caritatives (13/17). Dix ACT sont en partenariat avec des établissements ou services sociaux et dix sont en partenariat avec des structures ou services sanitaires.

Graphique 7. Le nombre de dispositifs ayant signé des conventions en Occitanie en 2018 selon le type de partenaire



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

### 3. LES PROFESSIONNELS

#### 96 équivalents temps plein (ETP) en 2018

sont intervenus dans les ACT d'Occitanie, soit comme salariés de l'ACT ou de la structure porteuse, soit comme intervenants libéraux sous contrat.

Tableau 2. Répartition du personnel selon les catégories professionnelles dans les ACT d'Occitanie en 2018 (en nombre d'ETP<sup>(1)</sup>)

Catégories professionnelles	Nb d'ACT concernés	Nb total d'ETP <sup>(1)</sup>	% d'ETP <sup>(1)</sup>
<b>Personnel administratif</b>		<b>28,5</b>	<b>29,7</b>
Directeur / Chef de service	17	12,5	13,0
Assistante de direction, secrétariat, personnel adm.	17	9,0	9,4
Personnel logistique (entretien ...)	7	7,0	7,3
<b>Personnel médical et paramédical</b>		<b>26,2</b>	<b>27,3</b>
Médecin	16*	2,8*	2,9
Infirmier	16*	17,9*	18,6
Psychologue	4	1,3	1,3
Autre personnel paramédical (kiné, diététicien...)	0	0	0,0
Aide-soignant	4	4,3	4,4
<b>Personnel socio-éducatif</b>		<b>30,7</b>	<b>31,9</b>
Éducateur spécialisé	15	24,4	25,4
Animateur moniteur	2	1,5	1,6
Assistant de service social	8	4,8	5,0
<b>Personnel de service à la personne</b>		<b>6,5</b>	<b>6,7</b>
Aide à domicile, auxiliaire de vie	7	6,5	6,7
<b>Autre</b>	6	<b>4,2</b>	<b>4,4</b>
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>96,1*</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> ETP : Équivalent temps plein à 35 heures par semaine

\* Un ACT n'a pas renseigné l'ETP du médecin et de l'infirmier

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie -Exploitation CREA-ORS Occitanie

- **Les fonctions support**

L'activité de ces intervenants représente globalement 28,5 équivalents temps plein (ETP), soit 29,7 % de l'ensemble de l'activité des professionnels intervenant au sein des ACT d'Occitanie.

Chaque ACT dispose d'un directeur et d'une assistante de direction. Toutefois, 5 dispositifs déclarent avoir un personnel de direction mis à disposition par d'autres structures.

Seulement 7 ACT sur 17 disposent d'un personnel logistique qui représente globalement 7 ETP, soit 7,3 % de l'activité de l'ensemble des personnels des 17 dispositifs.

- **Le personnel sanitaire**

À partir des ETP déclarés, l'activité du personnel sanitaire représente 26,2 ETP, soit 27,3 % de l'activité de l'ensemble des professionnels intervenant au sein des ACT.

Les médecins et les infirmiers sont présents dans 16 des 17 ACT de la région alors que les psychologues et les aides-soignants sont déclarés dans 4 ACT.

En ETP, ce sont les infirmiers et les aides-soignants qui ont les activités les plus importantes du personnel sanitaire (respectivement 17,9 ETP et 4,3 ETP). L'activité des médecins représente 2,8 ETP pour l'ensemble des dispositifs de la région.

Pour comparer l'activité des professionnels de santé dans les dispositifs, un nombre moyen de patients par ETP a été calculé globalement et selon les dispositifs répartis dans deux groupes, les ACT de moins de 20 places et ceux de 20 places et plus.

Tableau 3. Nombre moyen de patients par ETP de médecins et d'infirmiers dans les ACT d'Occitanie selon la taille des dispositifs en 2018

Dispositifs (n=file active)	Médecins		Infirmiers	
	ETP	Nb moyen de patients par ETP	ETP	Nb moyen de patients par ETP
< 20 places (n=149)*	1,7*	90	9,0*	17
≥ 20 places (n=198)	1,1	174	9,0	22
<b>Ensemble (n=347)*</b>	<b>2,8*</b>	<b>124</b>	<b>17,9*</b>	<b>19</b>

\* Un ACT n'a pas renseigné l'ETP du médecin et de l'infirmier

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Ainsi, l'activité moyenne calculée correspond globalement à 124 patients par ETP de médecins et à 19 patients par ETP d'infirmiers.

Toutefois, le nombre moyen de patients par ETP de médecins est plus élevé dans les dispositifs de grande taille (174) que dans les plus petits (90).

Pour les infirmiers, l'activité moyenne est légèrement plus importante dans les ACT de plus de 20 places (22 patients en moyenne par ETP) que dans les dispositifs de plus petite taille (17 patients en moyenne). Notons que le nombre d'ETP est le même et que cette variation est due au nombre de personnes accueillies.

- **Le personnel socio-éducatif**

C'est la catégorie professionnelle la plus importante dans ces dispositifs : elle cumule 30,7 ETP et représente près d'un tiers (32 %) de l'activité des professionnels intervenant au sein des ACT d'Occitanie.

Avec 24,4 ETP, les éducateurs spécialisés sont présents dans 15 des 17 ACT de la région et représentent plus d'un quart de l'ensemble de l'activité, part la plus importante des professionnels, juste devant celle des infirmiers (18,6 %).

Ensuite, huit dispositifs déclarent des ETP d'assistant de service social pour un total de 4,8 ETP (soit 5 % de l'ensemble des professionnels). Enfin, seulement deux dispositifs déclarent des ETP d'animateurs moniteurs, pour une activité correspondant à 1,5 ETP.

Comme pour les médecins et les infirmiers, un nombre moyen de patients par ETP d'éducateur a été calculé globalement et selon la taille des dispositifs.

*Tableau 4. Nombre moyen de patients par ETP d'éducateurs spécialisés dans les ACT d'Occitanie selon la taille des dispositifs en 2018*

Dispositifs (n=file active)	Éducateurs spécialisés	
	ETP	Nb moyen de patients par ETP
< 20 places (n=144)*	14,6	10
≥ 20 places (n=151)*	9,8	16
<b>Ensemble (n=295)*</b>	<b>24,6</b>	<b>12</b>

\* file active des 15 ACT avec ETP d'éducateurs

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Globalement, on compte une moyenne de 12 patients par ETP d'éducateur spécialisé, moyenne qui varie de 10 patients par ETP d'éducateur dans les dispositifs de moins de 20 places à 16 patients par ETP d'éducateur dans les dispositifs d'au moins 20 places.

- **Le personnel de services à la personne**

Dans 7 des 17 dispositifs de la région, un service d'aide à la personne (aide à domicile, auxiliaire de vie...) est proposé aux personnes hébergées : dans 3 des ACT de grande taille (au moins 20 places) et dans 4 des ACT de petite taille (< 20 places).

Ces professionnels représentent 6,5 ETP (6,7 % de l'ensemble des professionnels de ces dispositifs), soit une moyenne de 0,9 ETP par ACT, moyenne qui varie peu selon la taille de l'ACT : 1,0 ETP dans les plus grands et 0,8 ETP dans les plus petits.

## 4. LES ADMISSIONS ET LES REFUS

### Le taux d'admission

149 personnes admises pour 875 demandes, soit un taux d'admission de 17 %

Tableau 5. Demandes d'admissions et personnes accueillies selon la taille des structures en 2018

	< 20 places	≥20 places	Ensemble
Nombre de structures	13	4	<b>17</b>
Nombre de places installées	103	127	<b>230</b>
Nombre de demandes d'admission	377	498	<b>875</b>
Demandes d'admission par place installée	3,8	3,9	<b>3,8</b>
Nombre de personnes admises	73	76	<b>149</b>
Nombre de personnes admises par place installée	0,7	0,6	<b>0,7</b>
Durée moyenne des séjours* (en jours)	331	493	<b>418</b>
<b>Taux d'admission (en %)</b>	<b>19,4</b>	<b>15,3</b>	<b>17,0</b>

\* durée moyenne des séjours des personnes sorties du dispositif en 2018

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

230 places sont proposées dans les 17 ACT d'Occitanie.

En 2018, près de 900 demandes d'admission ont été reçues ; rapportées au nombre de places disponibles, cela correspond à un taux moyen de près de 4 demandes par place (3,8) ; ce taux de demandes ne varie pas selon la taille du dispositif.

Près de 150 personnes ont été admises dans un ACT de la région en 2018 ; rapportées au nombre de places autorisées et installées, cela correspond à un nombre moyen de 0,7 personne admise par place, dans les structures de petite capacité comme dans les plus grandes.

Les demandes sont proportionnelles à l'offre de places : les ACT de moins de 20 places représentent 45 % des places installées et ont reçu 43 % de l'ensemble des demandes d'admission de la région. Les dispositifs de plus de 20 places représentent 55 % de la capacité des ACT et ont reçu 57 % des demandes d'admissions.

Le nombre de demandes étant nettement plus élevé que celui des places disponibles et la durée moyenne de séjour des personnes sorties relativement longue (près d'un an voire plus), le taux moyen d'admission dans les ACT de la région est de 17 %, légèrement plus élevé dans le ACT de petite capacité (19,4 %) que dans les ACT de grande capacité (15,3 %).

Tableau 6. Nombre de places installées, nombre de candidatures, nombre de demandes d'admission par place et nombre d'admissions dans les ACT d'Occitanie en 2018

Structures	Nombre de places installées	Nombre de candidatures	Nombre de demandes d'admission par place	Nombre d'admissions
Pamiers	5	22	4,4	4
Carcassonne	16	34	2,1	10
Villefranche-de-Rouergue	5	10	2,0	4
Alès	6	36	6,0	6
Auch	5	12	2,4	6
Montpellier 2	13	61	4,7	5
Béziers	5	23	4,6	6
Cajarc	5	18	3,6	6
Mende	6	12	2,0	2
Semeac	10	33	3,3	6
Perpignan	17	52	3,1	13
Castres	5	29	5,8	1
Montauban	5	35	7,0	4
Nîmes	22	59	2,7	11
Toulouse 1	39	172	4,4	31
Toulouse 2	28	165	5,9	19
Montpellier 1	38	102	2,7	15
<b>Ensemble</b>	<b>230</b>	<b>875</b>	<b>3,8</b>	<b>149</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Quelle que soit la taille des dispositifs, le nombre de candidatures est plus important que celui des places installées. Par ailleurs, la durée moyenne des séjours étant de plus d'un an, le nombre de candidatures est six fois plus élevé que le nombre d'admissions réalisées en 2018.

On compte globalement 3,8 demandes d'admission pour chaque place installée, nombre qui varie de 2 à 7 demandes d'admissions par place selon les ACT, et ce sans qu'il y ait de lien avec la taille des dispositifs.

*Cependant, il est important de noter que parmi les 149 personnes admises, 96 sont sur liste d'attente, soit une part de 64 % (liste d'attente déclarée dans 11 des 17 ACT).*

## Les motifs de refus

Plus de 700 des 875 demandes ont été refusées, soit un taux de refus de 83 % en 2018

Tableau 7. Répartition des motifs de refus d'admission selon la taille des ACT en 2018

Motif de refus	Ensemble		< 20 places	>=20 places
	effectif	%	% (n=270)	% (n=421)
Absence de place disponible	255	37	30	41
Nécessité prise en charge hospitalière	74	11	7	13
Refus de la personne	71	10	19	5
Hors critères médicaux	61	9	12	7
Conduites addictives	49	7	6	8
A déjà un logement	39	6	9	4
Comorbidité psychiatrique	33	5	3	6
Modalités d'accueil non adaptées	26	4	7	1
Pers. non originaire du départ./de la région	13	2	0	3
Dossier hors critères pour l'établissement	11	2	3	1
Personne sans perspectives de sortie	9	1	0	2
Autres motifs	13	2	3	1
Motif non renseigné	37	5	1	8
<b>Ensemble</b>	<b>691</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les 726 refus d'admission, 691 ont été motivés.

Le motif de refus le plus fréquent (37 % des cas) est celui du manque de places, dans les petits dispositifs comme dans les grands. Le manque de places est toutefois plus souvent mentionné dans les dispositifs de grande capacité (41,3 % des refus) que dans les dispositifs de petite capacité (30 %).

Ensuite, trois motifs de refus sont relativement aussi fréquents :

- la nécessité d'une prise en charge hospitalière représente 11 % des refus avec une fréquence plus importante dans les ACT de grande taille (13 % des refus) que dans les plus petits (7 %) ;
- puis le refus de la personne représente 10 % des motifs de refus, nettement plus fréquent dans les ACT de moins de 20 places (19 % des refus) que dans ACT de 20 places ou plus (5 %) ;
- le refus pour dossier hors critères médicaux représente 9 % des motifs de refus, plus fréquent dans les ACT de petite capacité (12 %) que dans les ACT de grande capacité (7 %).

La conduite addictive représente 7 % des motifs de refus ; motif de refus aussi fréquent dans les ACT de moins de 20 places (6 %) que dans ceux 20 places ou plus (8 %).

D'autres motifs divers et variés sont mentionnés comme : avoir un logement (6 %), une comorbidité psychiatrique (5 %), des modalités d'accueil non adaptées (4 %), personne non originaire du département ou de la région (2 %), dossier hors critères pour l'établissement (2 %), personne sans perspective de sortie (1 %), ou encore personne sans ressources, personne décédée...

On note toutefois un nombre relativement important de refus dont le motif n'est pas renseigné (37 refus soit 5 % de l'ensemble) ; ces refus non motivés sont plus fréquents dans les dispositifs de grande taille (8 %) que dans les plus petits (1 %).

Tableau 8. Nombre de candidatures, nombre de refus, taux de refus et part des refus motivés par le manque de places dans les ACT d'Occitanie en 2018 selon la taille des dispositifs

Structures	Nombre de places	Nombre de candidatures	Nombre de refus	Taux de refus* (%)	Part des refus pour manque de places (%)
Pamiers	5	22	18	81,8	10,5
Carcassonne	16	34	24	70,6	41,7
Ville-de-Rrque	5	10	6	60,0	0,0
Alès	6	36	30	83,3	53,3
Auch	5	12	6	50,0	100,0
Montpellier 2	13	61	56	91,8	0,0
Béziers	5	23	17	73,9	0,0
Cajarc	5	18	12	66,7	0,0
Mende	6	12	10	83,3	0,0
Semeac	10	33	27	81,8	55,6
Perpignan	17	52	39	75,0	0,0
Castres	5	29	28	96,6	32,1
Montauban	5	35	31	88,6	3,2
Nîmes	22	59	48	81,4	14,6
Toulouse 1	39	172	141	82,0	44,0
Toulouse 2	28	165	146	88,5	43,8
Montpellier 1	38	102	87	85,3	47,1
<b>Ensemble</b>	<b>230</b>	<b>875</b>	<b>726</b>	<b>78,5</b>	<b>36,9%</b>

\* Nombre de refus pour 100 demandes d'admissions

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Sur 875 demandes d'admissions, 149 ont été acceptées (17 %) et 726 refusées (83 %).

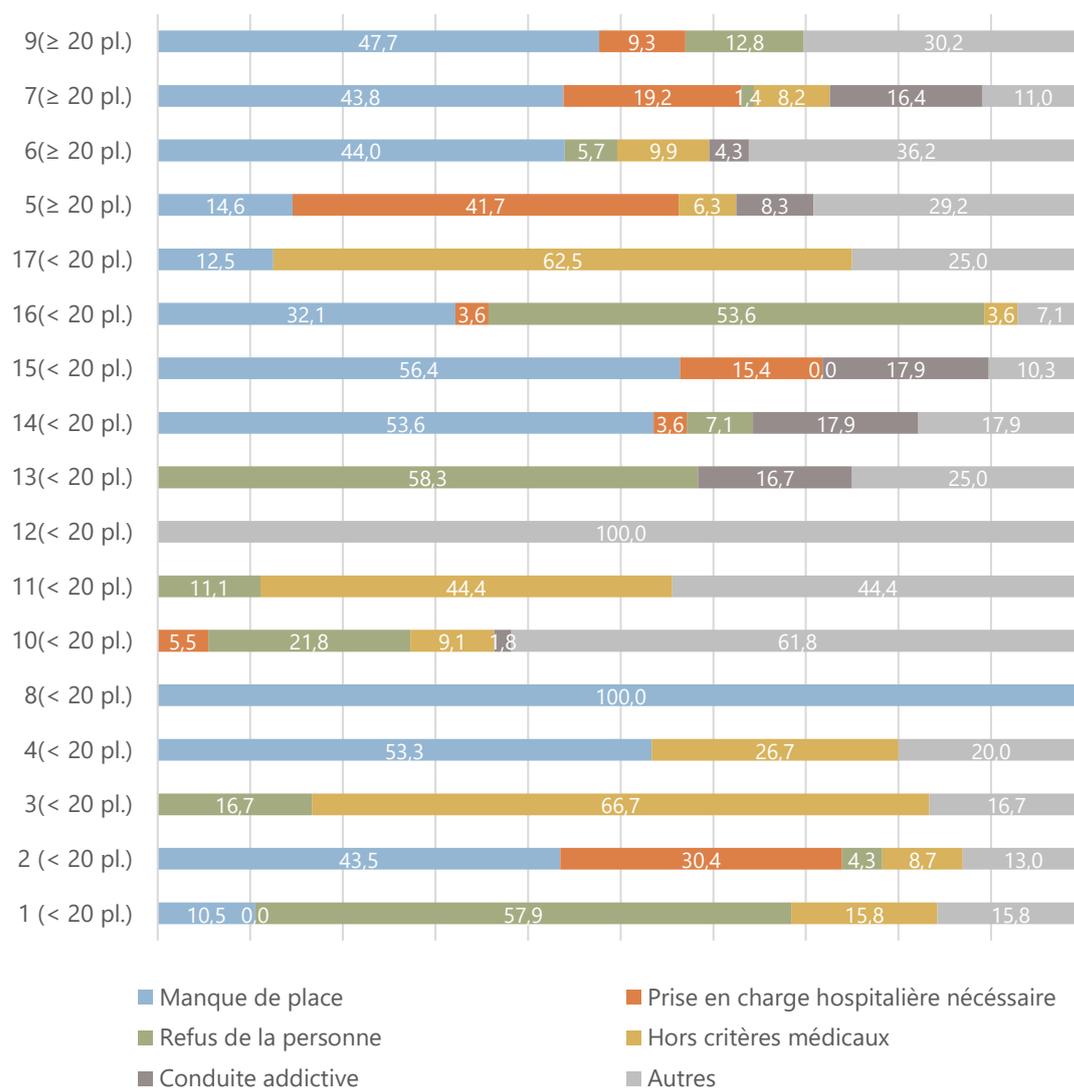
Inversement proportionnel au taux d'admission, le taux de refus varie de 50 % à 97 % dans les dispositifs de la région.

Parmi les 691 refus dont la cause a été renseignée, 37 % ont été motivés par le manque de places. Selon les dispositifs, cette part varie de 0 % à 100 % de l'ensemble des refus par manque de places.

C'est dans les ACT de plus de 20 places que ce motif est le plus fréquent des refus de prise en charge (41 % vs 30 %).

Dans 6 ACT de la région, aucun refus n'a été motivé par le manque de places disponibles.

Graphique 8. Répartition des motifs de refus d'admission dans les LHSS d'Occitanie en 2017 (en %)

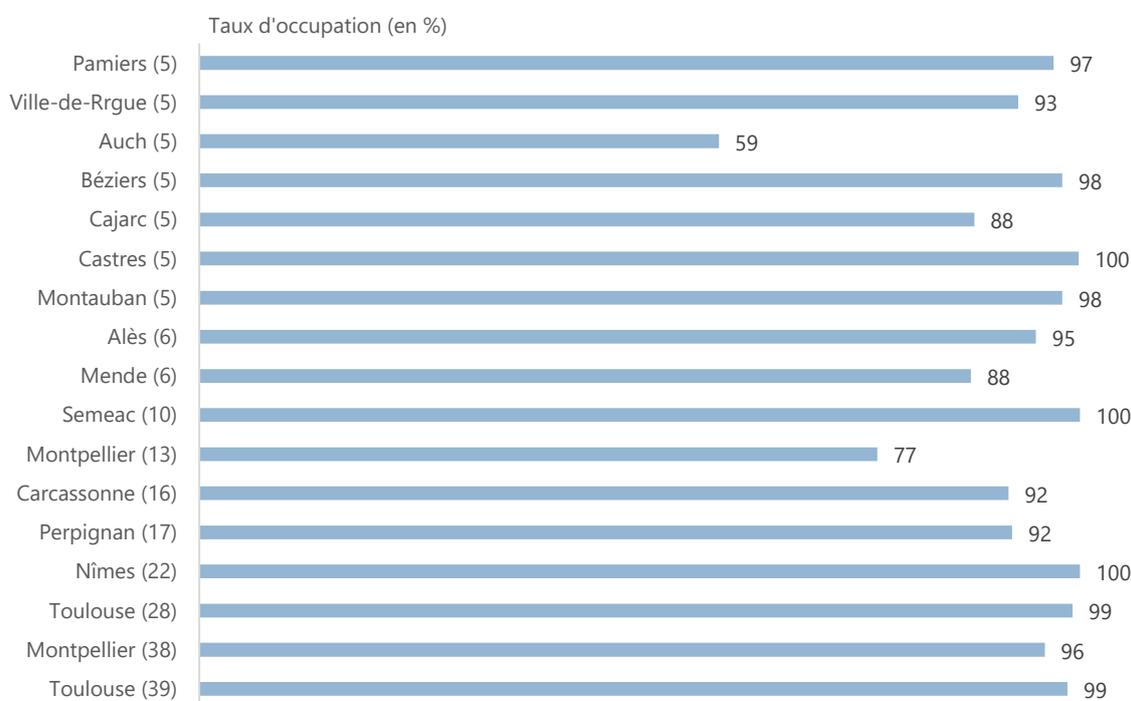


Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

## Le taux d'occupation

### Un taux annuel moyen d'occupation de 92 % en 2018

Graphique 9. Nombre de places installées et taux annuel d'occupation des ACT d'Occitanie en 2018



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2018, le taux annuel moyen d'occupation des 17 ACT est de 92 %.

Selon les dispositifs de la région, le taux d'occupation déclaré varie de 59 % (Auch) à 100 % pour 3 ACT (Castres, Séméac et Nîmes) ; il dépasse 90 % pour 13 des 17 dispositifs d'Occitanie.

Le taux annuel d'occupation est de 91 % en moyenne dans les ACT de moins de 20 places et de 98 % en moyenne dans les ACT d'au moins 20 places.

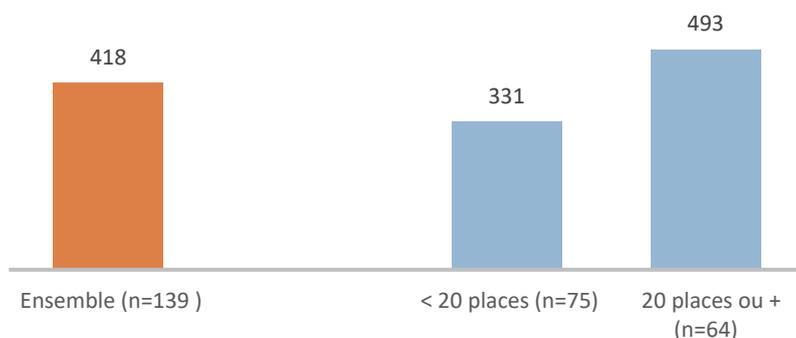
C'est dans les ACT de petite taille (5 places) que la variation du taux d'occupation est la plus forte (de 59 % à 100 %) alors que dans les ACT d'au moins 20 places, le taux d'occupation ne varie que de 96 % à 100 %. Il est toutefois difficile d'établir un lien entre la taille des ACT et le taux d'occupation (seulement 4 dispositifs comptent 20 places ou plus).

*Un travail d'approfondissement de ces données auprès des professionnels est nécessaire pour vérifier et expliquer plus précisément les différences observées.*

## La durée de séjour

### Pour les personnes sorties en 2018, la durée moyenne du séjour a été de 418 jours

Graphique 10. Durée moyenne des séjours pour les personnes sorties des ACT d'Occitanie en 2018 selon la taille du dispositif



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2018, 139 personnes sont sorties d'un des 17 ACT de la région après y avoir effectué un séjour d'une durée moyenne de 418 jours (soit 1 an et 53 jours).

Cette durée moyenne de séjour varie fortement d'un ACT à l'autre : de 129 jours en moyenne dans le dispositif de Cajarc (soit environ 4 mois), à 633 jours en moyenne à Montpellier (soit environ 1 an et 9 mois).

La durée moyenne des séjours des personnes sorties est plus importante dans les dispositifs d'au moins 20 places (493 jours, soit environ 1 an et 4 mois) que dans les dispositifs de moins de 20 places (331 jours, soit environ 11 mois).

### Pour les résidents encore présents fin 2018, la moitié sont présents depuis moins d'un an

Tableau 9. Répartition des résidents présents au 31-12-2018 selon la durée de leur séjour et selon la taille des ACT d'Occitanie (en %)

Durée de séjour	< 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	≥ 24 mois	Toutes durées
< 20 places (n= 106 résidents)	31,1	24,5	25,5	6,6	12,3	100,0
20 places ou plus (n= 136 résidents)	22,1	25,7	25,0	16,9	10,3	100,0
<b>Ensemble (n=242 résidents)</b>	<b>26,0</b>	<b>25,2</b>	<b>25,2</b>	<b>12,4</b>	<b>11,2</b>	<b>100,0</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Au 31 décembre 2018, la moitié des 242 résidents des ACT y sont présents depuis moins d'un an (26 % depuis moins de 6 mois et 25 % depuis 6 à 12 mois) et près d'un quart (24 %) y sont présents depuis plus de 18 mois (12 % depuis 18 à 24 mois et 11 % depuis plus de 24 mois).

C'est dans les dispositifs de moins de 20 places que la part des résidents présents depuis moins de six mois est la plus importante (31 % vs 22 %) et à l'inverse, c'est dans les ACT de plus de 20 places que la part des résidents présents depuis 18 à 24 mois est la plus élevée (17 % vs 7 %).

## 5. L'ORIGINE DE L'ORIENTATION

### Les services sociaux municipaux à l'origine de 40 % des orientations

Tableau 10. Répartition des dispositifs à l'origine des orientations selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018

Origine de l'orientation	Ensemble		< 20 places %	≥ 20 places %
	Effectif	%		
Établissement ou service médico-social	25	15,8	7,9	23,2
Établissement social d'hébergement	25	15,8	17,1	14,6
Services sociaux hospitaliers	13	8,2	6,6	9,8
Services sociaux municipaux	61	38,6	52,6	25,6
CADA	9	5,7	3,9	7,3
Association d'aide aux malades	8	5,1	6,6	3,7
Association ou structure interne	4	2,5	2,6	2,4
Initiative de la personne ou de proches	1	0,6	0,0	1,2
Autre association	10	6,3	2,6	9,8
Autre	2	1,3	0,0	2,4
<b>Ensemble</b>	<b>158</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Les services sociaux municipaux sont à l'origine de la plus grande part des orientations des personnes accueillies dans les ACT d'Occitanie en 2018 (près de 40 %).

Ensuite, ce sont les établissements ou services médico-sociaux ainsi que les établissements sociaux d'hébergement qui ont le plus souvent orienté les personnes vers les ACT (16 % des orientations chacun).

Dans les dispositifs de petite taille, la majorité des orientations ont été faites par les services sociaux municipaux (53 %) ainsi que par des établissements sociaux d'hébergement (17 %).

Dans les ACT de plus grande taille, une part plus importante des orientations ont été faites par un établissement ou un service médico-social (23 % vs 8 %).

## 6. LES PUBLICS ACCUEILLIS

### Plus de 40 % de nouveaux résidents en 2018

Plus de 350 personnes ont été hébergées dans les ACT de la région en 2018.

Le public accueilli dans les ACT de la région en 2018 compte plus d'hommes (63 %) que de femmes (37 %).

Mais cette majorité d'hommes n'est pas observée dans tous les dispositifs : les femmes représentent de 61 % à 75 % des personnes accueillies dans 4 ACT de la région (Alès, Nîmes, Béziers et Séméac) et dans le dispositif de Montauban, on compte autant d'hommes que de femmes.

La part des nouveaux arrivants dans la file active est de 43 %, part qui varie de 17 % (Castres) à 100 % (Auch).

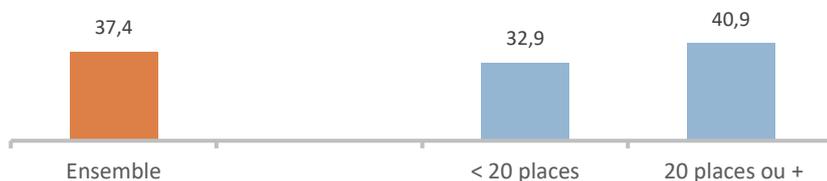
Tableau 11. Nombre de places, nombre de personnes accueillies, part des femmes et part des nouveaux résidents dans les ACT d'Occitanie en 2018

ACT	Nombre de places	File active 2018	% de femmes	% de nouveaux résidents
Pamiers	5	9	11,1	44,4
Carcassonne	16	21	28,6	47,6
Villefr-de-Rouergue	5	9	22,2	44,4
Alès	6	12	75,0	50,0
Nîmes	22	32	68,8	34,4
Toulouse 1	39	68	33,8	45,6
Toulouse 2	28	47	38,3	40,4
Auch	5	6	16,7	100,0
Montpellier 1	38	51	35,3	43,1
Montpellier 1	13	16	6,3	31,3
Béziers	5	11	63,6	54,5
Cajarc	5	11	9,1	54,5
Mende	6	6	16,7	33,3
Séméac	10	13	61,5	38,5
Perpignan	17	27	29,6	48,1
Castres	5	6	33,3	16,7
Montauban	5	8	50,0	37,5
<b>Ensemble</b>	<b>230</b>	<b>353</b>	<b>37,4</b>	<b>42,8</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

La part des femmes dans les dispositifs de la région est relativement plus faible dans les dispositifs de moins de 20 places (33 %) que dans les dispositifs d'au moins 20 places (41 %)

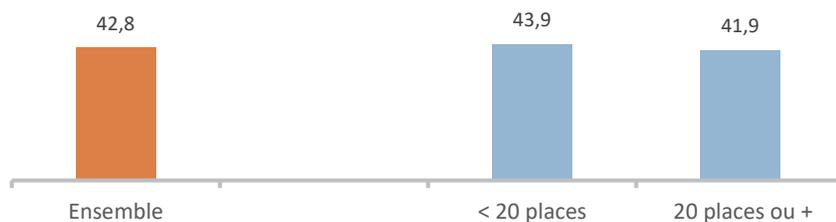
Graphique 11. Part des femmes selon le nombre de places dans les ACT d'Occitanie en 2018 (en %)



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Selon la taille des dispositifs, la part des nouveaux résidents dans la file active varie peu : de 43 % sur l'ensemble des dispositifs, elle passe à 44 % dans les plus petits (moins de 20 places) à 44 % dans les plus grands (au moins 20 places).

Graphique 12. Part des nouveaux résidents selon le nombre de places dans les ACT d'Occitanie en 2018 (en %)



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

## Le profil et les conditions de vie

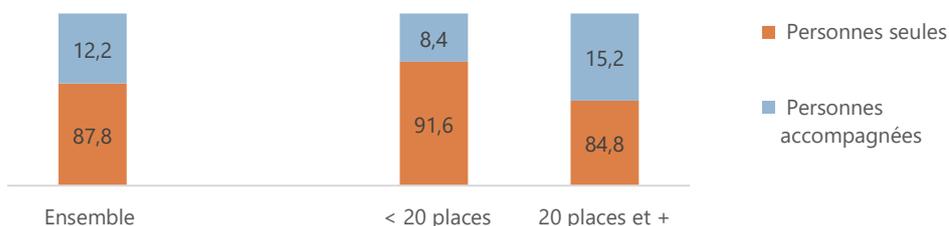
### Une majorité de personnes seules

Le dispositif des ACT permet aux résidents d'être hébergés seuls ou accompagnés, dans le respect du droit à la vie de famille.

En 2018, la grande majorité des résidents (88 %) sont des personnes seules et 12 % (43 résidents) sont des personnes accompagnées, soit par un adulte (51 %) soit par un mineur (49 %).

C'est dans les dispositifs d'au moins 20 places que la part des résidents accompagnés est la plus élevée (15 % vs 8 % dans les ACT de moins de 20 places).

Graphique 13. Répartition des résidents selon qu'ils sont seuls ou accompagnés et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018 (en %)



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

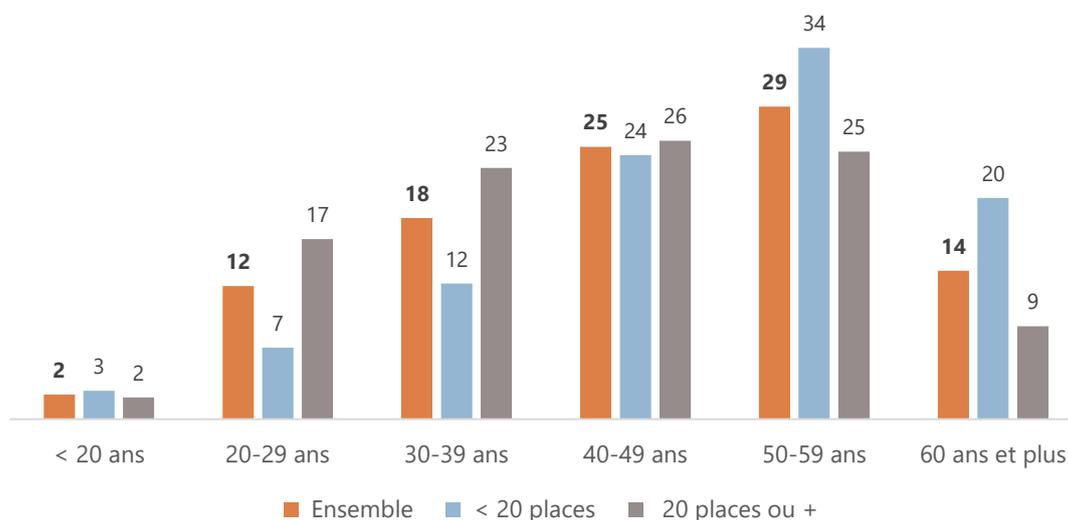
### La majorité des résidents sont âgés de 40 ans ou plus

Parmi les 353 personnes accueillies dans les ACT de la région, les deux tiers sont âgés de 40 ans ou plus et un tiers est âgé de moins de 40 ans.

Moins de 30 jeunes âgés de 18 à 25 ans sont hébergés dans les ACT de la région, soit 7 % de l'ensemble des résidents de 2018.

Selon la taille des dispositifs, on observe un public relativement plus âgé dans les ACT de petite taille que dans les plus grands : 78 % des résidents des dispositifs de moins de 20 places sont âgés de 40 ans ou plus contre 59 % dans les dispositifs d'au moins 20 places.

Graphique 14. Répartition des résidents selon l'âge et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018 (en %)



Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

## Une majorité de personnes célibataires

En 2018, plus d'un résident sur deux est célibataire (58 %), et ce, quelle que soit la taille du dispositif. Ce sont ensuite les résidents mariés (18 %) ou divorcés (20 %) qui sont les plus nombreux.

Les personnes mariées sont toutefois proportionnellement plus nombreuses dans les dispositifs de moins de 20 places (23 % vs 12 %) et à l'inverse, les personnes divorcées y sont proportionnellement moins nombreuses (17 % vs 25 %).

Tableau 12. Répartition des résidents selon la situation familiale et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018

Situation familiale	Ensemble		< 20 places	≥ 20 places
	Effectif	%	(n=153)	(n=200)
Célibataire	204	58	57	58
En union libre	7	2	2	2
Marié(e)	64	18	23	12
Pacsé(e)	0	0	0	0
Divorcé(e)	71	20	17	25
Veuf(ve)	7	2	1	3
<b>Ensemble</b>	<b>353</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

## Plus des trois quarts des résidents originaires du département

La plupart des résidents (82 %) sont domiciliés dans le département, 8 % dans un autre département de la région et 8 % n'ont pas de domiciliation.

Ces parts varient légèrement en fonction de la taille des dispositifs : la part des personnes domiciliées dans un autre département de la région est plus élevée dans les petits ACT que dans les grands (13 % vs 3 %) et dans les grands dispositifs, la part des personnes sans domiciliation est plus importante que dans les plus petits (10 % vs 6 %).

Tableau 13. Répartition des résidents selon le lieu d'origine et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018

Origine géographique	Ensemble		< 20 places	≥ 20 places
	Effectif	%	(n=153)	(n=200)
Domicilié dans le département	289	82	85	78
Domicilié dans la région (hors département)	27	8	3	13
Domicilié dans une autre région	8	2	2	3
Sans domiciliation	29	8	10	6
<b>Ensemble</b>	<b>353</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

## Une majorité de personnes en hébergement provisoire avant l'admission en ACT

Parmi les résidents de 2018, près de 7 sur 10 avaient un hébergement provisoire avant l'admission en ACT (soit 241 personnes) et 25 % étaient sans logement (soit 88 personnes).

C'est dans les dispositifs de moins de 20 places que ces proportions sont les plus élevées avec 73 % de personnes en hébergement provisoire et 27 % sans hébergement.

Tableau 14. Répartition des résidents selon le logement antérieur et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018

Logement avant l'admission	Ensemble		< 20 places (n=153)	≥ 20 places (n=200)
	Effectif	%		
Logement durable	24	7	0	16
Hébergement provisoire	241	68	73	61
Sans hébergement	88	25	27	23
<b>Ensemble</b>	<b>353</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

## 7. LES PROBLÈMES DE SANTÉ DES RÉSIDENTS EN 2018

### Les pathologies chroniques ayant motivé l'admission en ACT

Cancer et VIH représentent près de la moitié des motifs d'admission en ACT en 2018

Tableau 15. Répartition des pathologies à l'origine de l'admission des personnes accueillies dans les ACT d'Occitanie en 2018 selon la taille des dispositifs

Pathologie	Ensemble		< 20 places (n=153)	≥ 20 places (n=190)
	Effectif	%		
Cancer	87	25,4	26,5	24,7
VIH	77	22,4	17,9	26,3
Maladie cardiovasculaire	28	8,2	7,9	8,4
Diabète	25	7,3	9,9	5,3
Hépatite C	21	6,1	7,9	4,7
Insuffisance rénale	18	5,2	5,3	5,3
Troubles neuro	18	5,2	7,9	3,2
Cirrhose, insuffisance hépatique	9	2,6	0,7	4,2
Maladie dégénérative	8	2,3	2,6	2,1
Maladie digestive	8	2,3	3,3	1,6
Hépatite B	6	1,7	0,7	2,6
Maladie psychiatrique	5	1,5	1,3	1,6
Maladie pulmonaires	4	1,2	2,6	0,0
Conduite addictive	2	0,6	0,7	0,5
Drépanocytose	2	0,6	0,0	1,1
Autre	25	7,3	4,6	8,4
<b>Ensemble*</b>	<b>343</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0*</b>

\* Le motif d'admission n'a pas été déclaré pour 10 résidents accueillis dans un des 4 dispositifs d'au moins 20 places

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Deux pathologies principales sont à l'origine de la majorité des admissions dans les ACT de la région en 2018 : le cancer pour 87 des résidents et le VIH pour 77 résidents, soit respectivement 25 % et 22 % des motifs d'admission.

Ensuite trois autres pathologies chroniques concernent des parts plus importantes de résidents : les maladies cardio-vasculaires (8 %), le diabète (7 %) et l'hépatite C (6 %). Les autres pathologies concernent moins de 6 % des résidents.

Les principaux motifs d'admission sont les mêmes quelle que soit la taille du dispositif.

Toutefois, la part des personnes dont le motif d'admission est le VIH est plus importante dans les grands dispositifs (26 %) que dans les plus petits (18 %) ; à l'inverse, le diabète et l'hépatite C sont

des motifs plus fréquents dans les ACT de moins de 20 places (respectivement, 10 % et 8 %) que dans les plus grands (5 % chacun).

Plusieurs résidents souffrent de polypathologies : 534 pathologies différentes ont été déclarées par les 353 résidents. Ainsi, on compte une moyenne de 1,5 pathologie par résident. Les pathologies associées les plus fréquentes sont les conduites addictives (18 % des cas) et les maladies psychiatriques (16 % des cas).

## Les pratiques addictives des résidents en 2018

En 2018, 22% des personnes accueillies ont au moins un problème d'addiction

Tableau 16. Pratiques addictives des résidents des ACT d'Occitanie en 2018

Pratique addictive	Ensemble		< 20 places (n=153)	≥ 20 places (n=200)
	Effectif	%		
Substances psychoactives * (hors alcool et tabac)	71	<b>20,1</b>	17,5	23,5
Alcool	78	<b>22,1</b>	17,0	28,8
Traitement de substitution aux opiacés	35	<b>9,9</b>	6,0	15,0

\*héroïne, cocaïne, cannabis, médicaments

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

L'alcool est l'addiction la plus fréquente dans les ACT de la région et concerne 22 % des résidents de 2018. Ensuite, vient la consommation de substances psychoactives (hors alcool et tabac) et concerne un résident sur cinq en 2018.

Le traitement de substitution aux opiacés vient en troisième position avec deux fois moins de personnes concernées en 2018 (10 %).

La part des personnes ayant des conduites addictives est nettement plus importante dans les grands dispositifs (plus de 20 places) que dans les plus petits dispositifs et ce quel que soit le type d'addiction : 29 % vs 17 % pour l'alcool, 24 % vs 18 % pour les substances psychoactives et 15 % vs 6 % concernant le traitement de substitution aux opiacés.

## 8. LES SORTIES DU DISPOSITIF

### La moitié des sorties vers un logement autonome

Tableau 17. Répartition des personnes sorties des ACT selon leur orientation et selon la taille des dispositifs d'Occitanie en 2018

Orientations	Ensemble		< 20 places (n= 55)	≥ 20 places (n=74)
	Effectif	%		
Logement autonome avec bail direct ou logement adapté	59	45,7	47,2	44,7
Logement autonome avec bail glissant	5	3,9	5,7	2,6
Hébergement provisoire ou précaire (proches, hôtel, hébergement d'urgence)	23	17,8	13,2	21,1
Dispositif social d'hébergement (CHRS, résidences sociale, intermédiation locative...)	12	9,3	5,7	11,8
Autre ACT	1	0,8	0,0	1,3
Structure médicosociale spécialisée en addictologie	3	2,3	3,8	1,3
Structure médicosociale pour personnes âgées	1	0,8	1,9	0,0
Hôpital psychiatrique	2	1,6	1,9	1,3
Établissement de santé (hôpital, SSR, USLD)	2	1,6	3,8	0,0
Établissement de santé pénitentiaire	1	0,8	0,0	1,3
Autre	20	15,5	17,0	14,5
<b>Ensemble*</b>	<b>129</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* L'Orientation à la sortie est indéterminée pour 10 personnes

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

139 personnes sont sorties du dispositif des ACT, soit 39 % des 353 personnes accueillies en 2018.

L'orientation à la sortie des ACT est connue pour 129 d'entre elles : la moitié a été orientée vers un logement autonome, avec un bail direct (46 %) ou avec un bail glissant (4 %).

Toutefois, près de deux personnes sur dix (18 %) ont un hébergement provisoire ou précaire et 9 % sont accueillies dans un dispositif social d'hébergement.

Enfin, 9 personnes sortent vers des dispositifs adaptés à leur état de santé (structure médicosociale, établissement sanitaire, ACT), soit 7 % des personnes sorties des ACT.

En 2018, la répartition des orientations connues après la sortie varie en fonction de la taille des dispositifs :

- les personnes sont plus souvent orientées vers un logement autonome à la sortie des petits dispositifs (47 % et 6 %, soit 53 %) qu'à la sortie des plus grands (45 % et 3 %, soit 47 %) ;
- un tiers des personnes sorties des dispositifs de 20 places ou plus sont en hébergement provisoire ou précaire (21 %) ou bien dans un dispositif social d'hébergement (12 %), contre, respectivement, 13 % et 6 % des personnes sorties des petits dispositifs (soit 19 %).

## Comparaison des situations à l'entrée et à la sortie des dispositifs

Notons que la comparaison des situations à l'entrée et à la sortie des dispositifs ne se fait pas sur les mêmes personnes : la situation des personnes à leur sortie en 2018 n'est pas comparée à leur situation lorsqu'elles sont entrées dans le dispositif mais elle est comparée à la situation à l'entrée du dispositif de l'ensemble des personnes hébergées en 2018 (la file active).

### Droits de séjours

Les personnes sorties du dispositif en 2018 sont proportionnellement plus nombreuses à disposer d'une carte de séjour temporaire (29 %) que l'ensemble des personnes accueillies lors de leur entrée (11 %) et notamment au titre de l'état de santé : 23 % des sortants vs 4 % (32 des personnes sorties contre 16 des personnes accueillies en 2018).

À l'inverse, la part des personnes sans titre de séjour et celle avec récépissé de demande de titre de séjour sont moins élevées pour les personnes sorties en 2018 (respectivement, 6 % et 5 %) que pour l'ensemble des personnes à leur entrée dans les dispositifs (respectivement, 15 % et 15 %).

De plus, le passage en ACT semblerait permettre à certaines personnes de renouveler ou d'obtenir une carte nationale d'identité puisque 43 % des personnes hébergées en 2018 disposent d'une carte nationale d'identité contre 49 % des personnes sorties des ACT pendant l'année.

Tableau 18. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon leur situation administrative

Situation administrative	File active de 2018		Publics sortis en 2018	
	Effectif	%	Effectif	%
CNI	153	43	68	49
Carte de résident	10	3	4	3
Carte de séjour temporaire	40	11	40	29
<i>au titre de l'état de santé</i>	16	4	32	23
<i>à d'autres titres</i>	24	7	8	6
Autorisation provisoire de séjour	14	4	4	3
Avec récépissé de demande de TS	53	15	7	5
Sans titre de séjour	54	15	9	6
Autre	33	9	7	5
<b>Ensemble</b>	<b>357</b>	<b>100</b>	<b>139</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Ces régularisations de droit de séjour sont principalement réalisées dans les dispositifs de plus de 20 places où elles représentent l'essentiel des évolutions observées pour les résidents sortants des dispositifs : 44 % des sortants (vs 12 % des résidents de 2018) disposent d'une carte de séjour temporaire (dont 36 % au titre de l'état de santé vs 2 % parmi les résidents).

À l'inverse, dans les ACT de petite taille, la part des sortants avec une carte de séjour temporaire n'est que de 11 % (vs 10 % pour les résidents).

Dans les petits dispositifs, la principale différence observée entre les sortants et les résidents concerne la carte nationale d'identité dont disposent 70 % des sortants contre 60 % des résidents.

Ces observations peuvent s'expliquer par la différence des profils des publics accueillis dans ces dispositifs avec notamment plus de résidents de nationalité française dans les petits dispositifs que dans les grands.

Tableau 19. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon leur situation administrative et selon la taille des dispositifs d'Occitanie

Situation administrative	< 20 places		≥ 20 places	
	File active (n=157)	Sortis (n=64)	File active (n=200)	Sortis (n=75)
CNI	60	70	30	31
Carte de résident	3	3	2	3
Carte de séjour temporaire	10	11	12	44
<i>au titre de l'état de santé</i>	7	8	2	36
<i>à d'autres titres</i>	3	3	10	8
Autorisation provisoire de séjour	1	5	6	1
Avec récépissé de demande de TS	10	0	18	9
Sans titre de séjour	8	6	21	7
Autre	7	5	11	5
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

### Protection sociale : une meilleure couverture santé à la sortie des dispositifs

Près d'une personne sur deux (46 %) sortie d'un ACT en 2018 est affiliée au régime général contre seulement un tiers (34 %) de l'ensemble des résidents de 2018 à leur entrée.

À l'inverse, la part des personnes bénéficiant de l'AME est plus élevée parmi les résidents de 2018 (20 %) que parmi les personnes sorties en 2018 (13 %).

Tableau 20. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon leur couverture sociale

Couverture sociale	File active de 2018		Publics sortis en 2018	
	Effectif	%	Effectif	%
Régime général	119	34	61	46
Autre régime obligatoire de l'AM	9	3	3	2
CMU	135	38	50	37
AME	72	20	18	13
Sans assurance maladie	17	5	2	1
<b>Ensemble</b>	<b>352</b>	<b>100</b>	<b>134</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Quelle que soit la taille du dispositif, la part des personnes affiliées au régime général est plus élevée parmi les sortants que parmi les résidents.

Une seule différence est observée concernant la couverture sociale selon la taille des dispositifs : la part des personnes bénéficiaires de la CMU est plus faible pour les sortants (30 %) que pour les résidents (37 %) des petits ACT alors qu'elle est plus élevée pour les sortants (44 %) que pour les résidents (39 %) des ACT de plus de 20 places.

La plus forte part de résidents de nationalité française dans les dispositifs de moins de 20 places explique les différentes répartitions de la couverture sociale des résidents observées en fonction de la taille des ACT.

Tableau 21. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon leur couverture sociale et selon la taille des dispositifs d'Occitanie

Couverture sociale (en %)	< 20 places		≥ 20 places	
	File active (n=135)	Sortis (n=63)	File active (n=217)	Sortis (n=71)
Régime général	47	59	26	34
Autre régime obligatoire de l'AM	4	3	2	1
CMU	37	30	39	44
AME	11	8	26	18
Sans assurance maladie	1	0	7	3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

### Protection complémentaire

La part des bénéficiaires d'une complémentaire santé est plus importante pour les sortants que pour l'ensemble des résidents de 2018 : 54 % sont bénéficiaires de la CMU-C et 33 % d'une complémentaire santé parmi les sortants contre, respectivement, 44 % et 26 % parmi l'ensemble des résidents.

Ainsi, 30 % des résidents de 2018 sont sans couverture complémentaire contre seulement 13 % des personnes sorties des dispositifs en 2018.

Tableau 22. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon leur complémentaire santé

Complémentaire santé	File active de 2018		Publics sortis en 2018	
	Effectif	%	Effectif	%
CMU-C	151	44	62	54
Complémentaire santé	89	26	38	33
Sans complémentaire	105	30	15	13
<b>Ensemble</b>	<b>345</b>	<b>100</b>	<b>115</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Cette différence est également observée quelle que soit la taille des ACT : la part des personnes sans couverture complémentaire est plus faible pour les sortants.

C'est toutefois dans les dispositifs de grande taille que les personnes sans couverture complémentaire sont les plus nombreuses, parmi les résidents comme parmi les sortants.

Tableau 23. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon leur complémentaire santé et selon la taille des dispositifs d'Occitanie

Complémentaire santé (en %)	< 20 places		≥ 20 places	
	File active (n=145)	Sortis (n=51)	File active (n=200)	Sortis (n=64)
CMU-C	43	51	44	56
Complémentaire santé	41	47	15	22
Sans complémentaire	16	2	41	22
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

### Admission en ALD

Parmi les résidents de 2018, plus de la moitié (58 %) sont admis en affection de longue durée (ALD) au moment de leur entrée dans le dispositif. Cette part est plus importante pour les sortants puisqu'elle est de 78 %.

Tableau 24. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon qu'elles sont, ou non, admises en ALD

Admission en ALD	File active de 2018		Publics sortis en 2018	
	Effectif	%	Effectif	%
Personne admise en ALD	184	58	91	78
Personne non admise en ALD	131	42	25	22
<b>Ensemble</b>	<b>315</b>	<b>100</b>	<b>116</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Dans les dispositifs de moins de 20 places, presque tous les résidents de 2018 sont déjà admis en ALD à l'entrée du dispositif (92 %) alors qu'ils ne sont que 39 % dans les dispositifs de plus grande taille.

Ici encore, la différence observée selon la taille des dispositifs s'explique par le nombre plus important de résidents de nationalité française dans les petits dispositifs que dans les grands.

Dans les dispositifs de plus de 20 places, la part des résidents admis en ALD à leur entrée dans l'ACT est de 39 % ; cette part atteint 66 % pour les personnes sorties de ces ACT en 2018.

Tableau 25. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon que les personnes sont, ou non, admises en ALD et selon la taille des dispositifs d'Occitanie

Admission en ALD (en %)	< 20 places		≥ 20 places	
	File active (n=115)	Sortis (n=52)	File active (n=200)	Sortis (n=64)
Personne admise en ALD	92	94	39	66
Personne non admise en ALD	8	6	61	34
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

### Origine des ressources financières

Parmi les résidents de 2018, la majorité (42 %) sont sans revenus à l'entrée du dispositif, près d'un quart (23 %) bénéficient de l'AAH, 14 % ont des revenus de remplacement, 11 % bénéficient du revenu de solidarité active ; seulement 1 % des résidents ont une activité à l'origine de leurs ressources financières.

Parmi les personnes sorties du dispositif, la majorité bénéficie de l'AAH (47 %), seulement 12 % sont sans revenus et 8 % ont des revenus provenant de leur activité.

Tableau 26. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon l'origine de leurs ressources financières

Ressources financières	File active de 2018		Publics sortis en 2018	
	Effectif	%	Effectif	%
Revenus d'activité	4	1	11	8
Revenus de remplacement*	49	14	19	14
Revenu de Solidarité Active (RSA)	40	11	17	13
Allocation adulte handicapé (AAH)	82	23	64	47
Autre prestation sociale	9	3	1	1
Allocation demandeur d'asile	18	5	4	3
Sans revenus	151	42	17	12
Autre	4	1	2	2
<b>Ensemble</b>	<b>357</b>	<b>100</b>	<b>135</b>	<b>100</b>

\* indemnités de chômage, indemnités pour maladie, pour accident du travail, pension de retraite...

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ces répartitions sont relativement proches selon la taille du dispositif, à l'exception de la part des personnes sorties du dispositif et qui ont une activité à l'origine de leurs ressources financières : part qui est de 2 % dans les petits dispositifs et de 14 % dans les plus grands.

Tableau 27. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon l'origine de leurs ressources financières et selon la taille des dispositifs d'Occitanie

Ressources financières (en %)	< 20 places		≥ 20 places	
	File active (n=157)	Sortis (n=61)	File active (n=200)	Sortis (n=74)
Revenus d'activité	1	2	1	14
Revenus de remplacement*	17	18	11	11
Revenu de Solidarité Active (RSA)	13	16	10	10
Allocation Adulte handicapé (AAH)	34	48	14	47
Autre prestation sociale	1	0	4	1
Allocation demandeur d'Asile	5	0	6	5
Sans revenu	28	13	54	12
Autre	1	3	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* indemnités de chômage, indemnités pour maladie, pour accident du travail, pension de retraite...

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

### Situation professionnelle

Parmi les résidents des ACT de 2018, la grande majorité n'ont pas d'activité professionnelle à l'entrée du dispositif : 50 % sont sans activité professionnelle et 29 % sont sans autorisation administrative de travailler.

Si 49 % des personnes sorties en 2018 sont, comme pour les résidents, sans activité professionnelle, 12 % ont un emploi (6 % à temps plein et 6 % à temps partiel), 10 % sont demandeurs d'emploi et 2 % sont en formation, parts plus élevées que celles observées à l'entrée des résidents de 2018. Par ailleurs, 12 % sont en invalidité ou déclarés inaptes au travail par la MDPH, contre 7 % des résidents à l'entrée des dispositifs. Par ailleurs, la part des personnes sans autorisation de travailler est trois fois moins importante parmi les sortants (9 %) que parmi les résidents (29 %).

Tableau 28. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon leur situation professionnelle

Situation professionnelle	File active de 2018		Publics sortis en 2018	
	Effectif	%	Effectif	%
Emploi à temps partiel	2	1	7	6
Emploi à temps plein	0	0	7	6
En formation	1	0	2	2
Étudiant ou élève	0	0	0	0
Demandeur d'emploi	23	7	13	10
Retraité ou pré-retraite	16	5	8	6
En invalidité	15	5	9	7
Inapte au travail (MDPH)	8	2	6	5
Sans activité professionnelle	164	50	62	49
Sans autorisation administrative. de travailler	97	29	12	9
Autre	4	1	1	1
<b>Ensemble</b>	<b>330</b>	<b>100</b>	<b>127</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La part des personnes sans activité professionnelle varie peu en fonction de la taille des dispositifs, qu'il s'agisse des résidents comme des personnes sorties en 2018.

Cependant, c'est dans les dispositifs de grande taille que la part des résidents sans autorisation administrative de travailler est la plus élevée (36 % vs 19 % dans les petits ACT).

C'est aussi dans les grands dispositifs que la situation des personnes sorties en 2018 est meilleure que celle de l'ensemble des résidents à leur entrée en ACT : 17 % des sortants ont un emploi contre 1 % des résidents ; 11 % des personnes sorties contre 5 % des résidents sont demandeurs d'emploi et enfin, 3 % des sortants sont en formation contre 1 % des résidents à leur entrée.

Tableau 29 Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon leur situation professionnelle et selon la taille des dispositifs d'Occitanie

Situation professionnelle (en %)	< 20 places		≥ 20 places	
	File active (n=130)	Sortis (n=52)	File active (n=200)	Sortis (n=75)
Emploi à temps partiel	1	2	1	8
Emploi à temps plein	0	0	0	9
En formation	0	0	1	3
Étudiant ou élève	0	0	0	0
Demandeur d'emploi	10	9	5	11
Retraité ou pré-retraite	10	9	1	4
En invalidité	4	4	5	9
Inapte au travail (MDPH)	6	9	0	1
Sans activité professionnelle	47	51	51	48
Sans autorisation admin. de travailler	19	14	36	7
Autre	3	2	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREA-ORS Occitanie

## Le suivi après la sortie

Parmi les 17 ACT de la région, 11 déclarent avoir un service de suivi des résidents après leur sortie : à l'exception de l'ACT de Toulouse 2 (28 places) et de celui de Montpellier 1 (38 places), les 9 autres ACT sont des dispositifs de petite taille qui comptent moins de 20 places.

Ainsi, parmi les 139 personnes sorties des dispositifs en 2018, 32 ont bénéficié d'un suivi après leur sortie, soit 23 % des sortants.

Selon les dispositifs qui ont déclaré un service de suivi, cette part varie de 0 % (Alès) à 100 % pour Auch et Mende, sachant que dans ces deux derniers dispositifs, une seule personne est sortie en 2018.

Tableau 30. Nombre de personnes sorties des dispositifs, nombre et part des personnes sorties avec un suivi, selon les ACT d'Occitanie en 2018

ACT	Service de suivi	Nombre de sorties	Sorties avec suivi Nb	%
Carcassonne	oui	10	5	50,0
Villefranche-de-Rouergue	oui	4	3	75,0
Alès	oui	6	0	0,0
Toulouse 2	oui	19	4	21,1
Auch	oui	1	1	100,0
Montpellier 1	oui	15	7	46,7
Cajarc	oui	7	6	85,7
Mende	oui	1	1	100,0
Séméac	oui	3	1	33,3
Perpignan	oui	12	2	16,7
Montauban	oui	3	2	66,7
<b>Ensemble</b>		<b>139</b>	<b>32</b>	<b>23,0</b>

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

## 9. DIFFÉRENCES OBSERVÉES SELON LA TAILLE DES ACT

Seulement 4 des 17 ACT sont de relativement grande taille et peuvent accueillir plus de 20 personnes. Ils se situent dans les plus grandes villes de la région et représentent 55 % de la capacité d'accueil et 56 % de la file active de 2018.

Tableau 31. Différences observées en moyenne dans les deux tailles de dispositif des ACT d'Occitanie en 2018

	< 20 places	≥ 20 places
Part de la tarification dans les recettes	91,50%	96,40%
Prix moyen par jour et par résident	60 euros	56 euros
Nombre d'admissions pour 100 demandes	19,50%	15,30%
Part des refus pour manque de places	30%	41%
Taux d'occupation	91%	98%
Durée moyenne des séjours des personnes sorties	331 jrs	493 jrs
Durée de séjour > 18 mois pour les résidents fin 2018	19%	27%
Public accueilli : % des femmes	33%	41%
Public accueilli : % des résidents accompagnés	8%	15%
Public accueilli : % des 40 ans ou plus	78%	59%
Public accueilli : % avec traitement de substitution	10%	15%
Motifs d'admission : part du VIH	18%	26%

Source : Rapports d'activité de 2018 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

### La tarification

La part de la tarification dans les recettes des ACT est légèrement plus importante pour les dispositifs de grande taille (96,4 % en moyenne) que pour les petits (91,5 en moyenne).

La tarification journalière moyenne par résident est plus élevée dans les dispositifs de moins de 20 places (60,40 euros) que dans les plus grands (55,90 euros).

### Les ETP

Quels que soient les professionnels qui interviennent dans les ACT, l'activité moyenne en ETP est moins importante dans les dispositifs de petite capacité que dans les plus grands.

### Les admissions et les refus

Le taux moyen d'admission est légèrement plus important dans les petits dispositifs (19,47 % des candidatures) que dans les plus grands (15,3 %).

Les refus pour manque de places sont plus fréquents dans les dispositifs de 20 places ou plus (41 % des refus vs 30 %).

### Le taux d'occupation

Le taux annuel d'occupation est de 91 % dans les petites structures (variant de 59 % à 100 %) et de 98 % dans les plus grandes (variant de 96 % à 100 %).

### La durée de séjour

Pour les personnes sorties des dispositifs, la durée moyenne de séjour a été plus longue dans les dispositifs de grande taille (493 jours en moyenne) que dans les petits (331 jours en moyenne) ; de même, pour les résidents encore présents fin 2018, 19 % sont entrés depuis plus de 18 mois dans les ACT de moins de 20 places contre 27 % dans les dispositifs de 20 places ou plus.

### Le public accueilli

Dans les dispositifs de petite capacité, la part des femmes parmi les résidents est plus faible (33 % vs 41 % dans les plus grands), la part des résidents accompagnés est deux fois moins importante (8 % vs 15 %) ; les résidents sont plus âgés (78 % ont au moins 40 ans vs 59 % dans les plus grands).

### Les pathologies ayant motivé l'admission

Les affections au VIH sont plus fréquentes dans les dispositifs de 20 places ou plus (26 % des affections vs 18 % dans les petits dispositifs) et à l'inverse, le diabète et les troubles neurologiques sont plus fréquents dans les petits dispositifs (respectivement, 10 % vs 5 %, et 8 % vs 3 %).

### Les pratiques addictives

Quel que soit le produit (alcool, substances psychoactives ou traitement de substitution), les problèmes d'addiction sont nettement plus fréquents dans les grands dispositifs.

### La sortie des dispositifs

Les personnes sorties des dispositifs de petite capacité sont plus souvent orientées vers un logement autonome (53 % vs 47 %) ou bien vers une structure médicosociale ou un établissement de santé (11 % vs 3 % dans les dispositifs de grande capacité).

## Comparaison des situations à l'entrée et à la sortie des dispositifs

### Les différences de situations propres aux dispositifs de moins de 20 places :

La carte nationale d'identité détenue par 70 % des sortants contre 60 % des résidents ; une part plus importante de personnes affiliées au régime général parmi les sortants (59 % vs 47 % pour les résidents) et une part moins importante de bénéficiaires de la CMU (30 % vs 37 %) ; plus de 9 personnes sur 10 sont admises en ALD parmi les sortants (94 %) comme parmi les résidents (92 %) ; on note peu de différences concernant la situation professionnelle des sortants et celle des résidents à leur entrée.

### Les différences de situations propres aux dispositifs de 20 places ou plus :

La carte de séjour temporaire au titre de l'état de santé détenue par 36 % des sortants (vs 2 % des résidents) et la part des personnes sans titre de séjour nettement plus faible parmi les sortants (7 % vs 21 % des résidents) ; des parts plus importantes de personnes affiliées au régime général pour les sortants (34 % vs 26 %) et une part plus importante de bénéficiaires de la CMU (44 % vs 39 %) ; les deux tiers des sortants sont admis en affection de longue durée (ALD) contre 39 % des résidents ; parmi les sortants, 14 % ont des revenus d'activité (vs 1 % des résidents) et seulement 7 % n'ont pas d'autorisation administrative de travailler (vs 36 % des résidents à l'entrée).

Ainsi, au regard de l'ensemble des différences observées, il semblerait que les publics accueillis soient différents selon la taille des dispositifs où ils sont accueillis : les dispositifs de grande taille accueilleraient notamment plus de personnes de nationalité étrangère, sans titre de séjour ou avec un récépissé de demande de titre de séjour ; ils accueilleraient également plus de personnes atteintes du VIH et plus de personnes souffrant d'addiction.

## 10. SYNTHÈSE

### Au 31 décembre 2018, 230 places sont autorisées et installées dans les 17 ACT de la région.

Chaque département dispose d'au moins un ACT. Six ACT sont implantés dans les grandes aires urbaines de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan qui concentrent les deux tiers des places installées.

Le fonctionnement des dispositifs nécessite l'intervention de 96 équivalents temps plein. Les professionnels les plus présents sont les éducateurs spécialisés (25 % des ETP), les infirmiers (19 %) ainsi que les directeurs ou chefs de service (13 %).

875 demandes d'admission ont été enregistrées au cours de l'année, soit 3,8 demandes par place installée. Ainsi, le principal motif de refus d'admission est le manque de places (37 % des refus). Ce sont ensuite des raisons médicales qui motivent les refus d'admission : la personne nécessite une prise en charge hospitalière (11 % des cas) ou la personne est « hors critères médicaux » (9 %).

En 2018, 353 personnes ont été accueillies, soit moins de 2 personnes par place disponible (1,5). La durée des séjours en ACT est relativement longue puisqu'elle est de 418 jours en moyenne pour les personnes sorties au cours de l'année et de plus d'un an en moyenne pour les personnes encore présentes fin 2018.

### 353 résidents en 2018

Le public accueilli compte plus d'hommes (63 %) que de femmes (37 %). Les deux tiers des résidents sont âgés de plus de 40 ans ; une petite majorité est célibataire (58 %).

Avant l'admission en ACT, 68 % des personnes avaient un hébergement provisoire et 25 % étaient sans hébergement.

Les principales pathologies chroniques dont souffrent les personnes accueillies sont le cancer (25 % des cas) et l'affection au VIH (22 %). Viennent ensuite les maladies cardiovasculaires (8 %), le diabète (7 %) et l'hépatite C (6 %).

### Les situations à la sortie des dispositifs

Si on fait l'hypothèse que les sortants avaient la même situation que l'ensemble des résidents de 2018 à leur entrée dans les dispositifs, outre le fait d'améliorer l'état de santé des résidents ainsi que leur suivi médical, le passage par les ACT aurait permis de :

- renouveler ou d'obtenir la CNI et de délivrer des cartes de séjours temporaires au titre de l'état de santé ;
- réduire le nombre de personnes sans assurance maladie et sans couverture complémentaire ;
- obtenir l'admission en affection de longue durée (ALD) des résidents atteints de pathologies chroniques graves ; ou bien permettre l'obtention de l'Allocation adulte handicapé (AAH) aux résidents concernés ;
- réduire le nombre de personnes sans revenus et augmenter celui des personnes en emploi ;
- acquérir un logement autonome.

Ainsi les dispositifs des ACT, en plus de l'offre de soins et de suivi médical, remplissent leur rôle d'accompagnateurs et d'orientateurs des résidents pour effectuer les démarches adaptées en vue de la meilleure insertion possible. Les dispositifs veillent également à l'effectivité des droits des résidents.

## Quelques données d'évolution dans l'activité des ACT

Il est important de noter qu'en 2018 les rapports d'activité des 17 ACT ont été remplis (contre seulement 12 en 2017 et 14 en 2016).

Les principales comparaisons possibles sont les suivantes :

	2018	2017	2016
<b>Durée moyenne des séjours</b>			
Pour les sortants	418 jours	420 jours	422 jours
Pour les résidents présents :			
durée < 6 mois	26%	38%	39%
de 6 à 24 mois (%)	63%	50%	52%
<b>Taux d'admission (%)</b>	17%	21%	22%
<b>Causes de refus</b>			
Absence de places (%)	37%	27%	42%
<b>Résidents (%)</b>			
Avec polypathologie	45,4%	45,5%	52,1%
Avec addiction	27,0%	40,6%	31,4%
<b>Profil des résidents</b>			
Femmes	37%	32%	33%
Nationalité française	43%	52%	47%
Bénéficiaire de la CMU	38%	41%	37%
Sans complémentaire santé	30%	26%	26%
Sans revenus	42%	39%	39%
<b>Pathologies (%)</b>			
Cancer	25%	29%	26%
VIH	22%	20%	24%
Maladies cardiovasculaires	8%	7%	7%
Diabète	7%	9%	7%
Hépatite C	6%	7%	9%
<b>Sorties</b>			
Avec suivi (%)	23%	18%	32%
Suivi de 1 à 3 mois (%)	61%	74%	93%

Sources : Rapports d'activité de 2018, 2017 et 2016 des ACT d'Occitanie, ARS Occitanie -Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Concernant les durées de séjours dans les ACT, les admissions, le profil des résidents et leurs pathologies, ou encore les sorties des dispositifs, les données globales sur ces trois années, sont relativement stables.

Il semblerait toutefois que la durée de séjours des résidents soit plus longue pour les résidents de 2018 : la part des résidents dont la durée de séjours est comprise entre 6 mois et 24 mois est de 63 % en 2018 contre 50 % en 2017 et 52 % en 2016. Cette observation peut être le reflet d'une réelle tendance comme celui d'un phénomène ponctuel et seules les futures données des durées de séjours des personnes sortant des dispositifs pourront confirmer ou non cette évolution.

# 11. ANNEXE

## Liste des tableaux, graphiques et cartes

### Tableaux

Tableau 1.	Montant de la dotation globale par place dans les ACT d'Occitanie en 2018.....	6
Tableau 2.	Répartition du personnel selon les catégories professionnelles dans les ACT d'Occitanie en 2018 (en nombre d'ETP(1)).....	10
Tableau 3.	Nombre moyen de patients par ETP de médecins et d'infirmiers dans les ACT d'Occitanie selon la taille des dispositifs en 2018.....	11
Tableau 5.	Nombre moyen de patients par ETP d'éducateurs spécialisés.....	12
Tableau 6.	Demandes d'admissions et personnes accueillies selon la taille des structures en 2018.....	13
Tableau 7.	Nombre de places installées, nombre de candidatures, nombre de demandes d'admission par place et nombre d'admissions dans les ACT d'Occitanie en 2018.....	14
Tableau 8.	Répartition des motifs de refus d'admission selon la taille des ACT en 2018.....	15
Tableau 9.	Nombre de candidatures, nombre de refus, taux de refus et part des refus motivés par le manque de places dans les ACT d'Occitanie en 2018 selon la taille des dispositifs.....	16
Tableau 10.	Répartition des résidents présents au 31-12-2018 selon la durée de leur séjour et selon la taille des ACT d'Occitanie (en %).....	19
Tableau 11.	Répartition des dispositifs à l'origine des orientations selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018.....	21
Tableau 11.	Nombre de places, nombre de personnes accueillies, part des femmes et part des nouveaux résidents dans les ACT d'Occitanie en 2018.....	22
Tableau 13.	Répartition des résidents selon la situation familiale et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018.....	25
Tableau 14.	Répartition des résidents selon le lieu d'origine et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018.....	25
Tableau 15.	Répartition des résidents selon le logement antérieur et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018.....	26
Tableau 16.	Répartition des pathologies à l'origine de l'admission des personnes accueillies dans les ACT d'Occitanie en 2018 selon la taille des dispositifs.....	27
Tableau 17.	Pratiques addictives des résidents des ACT d'Occitanie en 2018.....	28
Tableau 18.	Répartition des personnes sorties des ACT selon leur orientation et selon la taille des dispositifs d'Occitanie en 2018.....	29
Tableau 19.	Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon leur situation administrative.....	30
Tableau 20.	Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon leur situation administrative et selon la taille des dispositifs d'Occitanie.....	31
Tableau 22.	Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon leur couverture sociale.....	31

Tableau 22. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon leur couverture sociale et selon la taille des dispositifs d'Occitanie .....	32
Tableau 23. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon leur complémentaire santé .....	32
Tableau 24. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon leur complémentaire santé et selon la taille des dispositifs d'Occitanie .....	33
Tableau 25. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon qu'elles sont, ou non, admises en ALD .....	33
Tableau 26. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon que les personnes sont, ou non, admises en ALD et selon la taille des dispositifs d'Occitanie .....	34
Tableau 27. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon l'origine de leurs ressources financières .....	34
Tableau 28. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon l'origine de leurs ressources financières et selon la taille des dispositifs d'Occitanie .....	35
Tableau 29. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs d'Occitanie en 2018 selon leur situation professionnelle .....	35
Tableau 30. Répartition de la file active de 2018 et des publics sortis des dispositifs en 2018 selon leur situation professionnelle et selon la taille des dispositifs d'Occitanie .....	36
Tableau 31. Nombre de personnes sorties des dispositifs, nombre et part des personnes sorties avec un suivi, selon les ACT d'Occitanie en 2018 .....	37
Tableau 32. Différences observées en moyenne dans les deux tailles de dispositif des ACT d'Occitanie en 2018 .....	38

## Graphiques

Graphique 1. Nombre de places installées et file active dans les dispositifs ACT d'Occitanie en 2018 .....	4
Graphique 2. Répartition de la capacité d'accueil et de la file active dans les ACT d'Occitanie selon la taille des dispositifs en 2018 (en %) .....	5
Graphique 3. Part de la tarification dans les recettes des 17 ACT de la région en 2018 (en %) .....	7
Graphique 4. Part de la tarification dans les recettes des ACT en 2018 et selon la taille (en %) .....	7
Graphique 5. Tarification journalière par résident dans les ACT de la région en 2018 (en euros) .....	8
Graphique 6. Tarification journalière moyenne par résident en 2018 selon la taille des ACT (en euros) .....	8
Graphique 7. Le nombre de dispositifs ayant signé des conventions en Occitanie en 2018 selon le type de partenaire .....	9
Graphique 8. Répartition des motifs de refus d'admission dans les LHSS d'Occitanie en 2017 (en %) .....	17

Graphique 9.	Nombre de places installées et taux annuel d'occupation des ACT d'Occitanie en 2018.....	18
Graphique 10.	Durée moyenne des séjours pour les personnes sorties des ACT d'Occitanie en 2018 selon la taille du dispositif.....	19
Graphique 11.	Part des femmes selon le nombre de places dans les ACT d'Occitanie en 2018 (en %).....	23
Graphique 12.	Part des nouveaux résidents selon le nombre de places dans les ACT d'Occitanie en 2018 (en %).....	23
Graphique 13.	Répartition des résidents selon qu'ils sont seuls ou accompagnés et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018 (en %).....	24
Graphique 14.	Répartition des résidents selon l'âge et selon la taille des ACT d'Occitanie en 2018 (en %).....	24

### **Carte**

Carte 1.	Les Lits Halte Soins Santé en Occitanie autorisés et installés au 31 décembre 2017 .....	3
----------	--	---